

Dans les médias

AFP : « Cheminade privé d'une partie du financement public de sa campagne »

mercredi 20 février 2013



Voici la dépêche publiée le 20 février suite à la saisie du remboursement présidentiel de Jacques Cheminade

CHEMINADE PRIVÉ D'UNE PARTIE DU FINANCEMENT PUBLIC DE SA CAMPAGNE

Environ 170.000 des 400.000 euros remboursés à Jacques Cheminade pour sa campagne présidentielle en 2012 seront saisis par l'Etat, pour honorer sa dette liée à l'annulation de son compte de campagne présidentielle de 1995, a annoncé aujourd'hui l'ancien candidat. Pour la campagne de 2012, Jacques Cheminade avait recueilli 0,25% des voix, la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) avait décidé de rembourser 401.899 euros au candidat.

Mais en 1995, son compte de campagne avait été rejeté, pour des motifs que Jacques Cheminade conteste. L'Etat lui

réclame depuis environ 170.000 euros, équivalent de l'avance sur ses frais de campagne et ses intérêts. En conséquence, Jacques Cheminade a récemment reçu un courrier l'informant que la somme serait retenue sur son remboursement pour la campagne de 2012.

Dans un communiqué, l'ex-candidat dénonce "ce qui apparaît désormais comme un acharnement politique caractérisé", "avec pour conséquence" de l'"étrangler financièrement" et de provoquer "son appauvrissement personnel".
